

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2023-2024/1
Titre	DAES I & II
Matière	Français oral

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Français oral

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **486P/2018/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf>)

Nom du programme :

Programme d'études du cours de français

Enseignement secondaire de plein exercice

Humanités générales et technologiques

Enseignement secondaire général et technique de transition

Deuxième et troisième degrés


Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques

Publié au Moniteur belge le 22 février 2018.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2^e et 3^e degrés de transition :

-  **Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques – mathématiques** (en vigueur le 1^{er} septembre 2015 pour la 3^e année, le 1^{er} septembre 2016 pour la 4^e année, le 1^{er} septembre 2017 pour la 5^e année et le 1^{er} septembre 2016 pour la 6^e année)
-  **Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques - français** (en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2018 pour la 3^e année, le 1^{er} septembre 2019 pour la 4^e année, le 1^{er} septembre 2020 pour la 5^e année et le 1^{er} septembre 2021 pour la 6^e année)



Remarque : les UAA (unité d'acquis d'apprentissage) concernées par l'examen oral sont :

- L'UAA0 (justifier une réponse et expliciter),
- L'UAA1 (rechercher l'information dans un texte),
- L'UAA2 (réduire, résumer, synthétiser),
- L'UAA4 (défendre une opinion à l'oral).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

Examen oral

●●● Déroulement de l'examen

Le ou la candidat·e reçoit un texte récent issu de la presse. Il ou elle dispose d'un temps de préparation pour prendre connaissance de ce texte avant d'être interrogé·e oralement à ce sujet.

Le ou la candidat·e devra être capable de présenter oralement le texte afin de montrer qu'il ou elle l'a compris. Pendant son temps de préparation, il ou elle pourra prendre quelques notes mais il ou elle devra s'en détacher pour présenter le texte de manière structurée. Dans son discours, il ou elle s'attachera à restituer de manière résumée le contenu du texte.

Le ou la candidate répondra également à des questions posées sur le texte (par exemple : éléments de construction, connecteurs, vocabulaire, références, figures de style, arguments, exemples, éléments informatifs, ...). Il ou elle sera également amené·e à justifier ses réponses en se référant au texte source.

Enfin, le ou la candidat·e devra également être capable d'émettre un avis personnel argumenté par rapport à la problématique abordée dans le texte.

Les éléments propres à l'oralité (par exemple : maîtrise de la langue, niveau de langue, communication non verbale, ...) seront aussi évalués.

La durée de l'examen est d'environ 30 minutes (hors temps de préparation).

●●● Matériel autorisé

	Matériel
Autorisé	Matériel de base d'écriture, dictionnaire de langue française (fourni), des feuilles de brouillon (fournies).
Refusé	Tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, dictionnaire de traduction.

III. Évaluation

●●● Dispense

Si la cote obtenue est supérieure ou égale à 50%, le ou la candidat·e obtient la dispense de la matière « français oral ».

Si la cote obtenue est inférieure à 50%, le ou la candidat·e n'obtient pas de dispense.

●●● Modèle de grille d'évaluation pour l'examen oral

Auteur et titre de l'article proposé :

Critères	Notes	Indicateurs	Commentaires
Pertinence		<ul style="list-style-type: none"> ●Présentation résumée et complète des éléments de l'article (problématique/sujet, informations données, avis et arguments des intervenants éventuels, structure de l'article ...) ●Opinion personnelle développée à propos du sujet et/ou de la problématique ●Les réponses et explications sont correctes et pertinentes 	
Intelligibilité		<ul style="list-style-type: none"> ●Clarté et précision du lexique ●Structures de phrases correctes (syntaxe) 	
Recevabilité		<ul style="list-style-type: none"> ●Discours adapté à la situation de communication (épreuve orale) ●Linguistique (communication non verbale) 	
Audibilité		<ul style="list-style-type: none"> ●Volume de la voix ●Débit (fluidité) du discours ●Prononciation ●Articulation ●Pauses 	

TOTAL :

/20

Les grille est susceptible d'être modifiée pour être adaptée au mieux à l'épreuve.